

FICHE PROJET
PROGRAMMATION

**Comité de programmation du 13.10.16,
Programme Leader
CP n° 4-2016
Mende**

Intitulé du projet : La vannerie : Tresser des liens en Terre de vie

Maîtrise d'ouvrage : Fédérations des foyers ruraux de la Lozère

Coordonnées :

10 quartier des Carmes – BP 113 – 48000 MENDE

Partenaires projet :

- GAL Terres de vie en Lozère
- Conseil départemental de Lozère
- Foyers ruraux sur le territoire du GAL Terres de vie en Lozère

Ce projet s'inscrit dans la fiche action n° 3

« Soutenir les initiatives locales favorisant un cadre de vie de qualité et durable »

Et dans l'objectif opérationnel

« Former et sensibiliser la population du territoire à son environnement naturel, paysager et patrimonial pour protéger et valoriser notre capital nature »

« Créer des conditions d'accueil favorables à travers une offre territoriale durable et dynamique (notamment culturelle, sportive, de loisirs et des services) pour maintenir la population »

Et dans le type d'opération

« Soutien à la structuration et l'accompagnement de projets, notamment culturels, sportifs, de loisirs »

« Réalisation de programmes d'animations liées à la découverte du territoire »

Description du projet :

A travers la pratique et la valorisation d'un savoir-faire traditionnel (la vannerie), la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Lozère souhaite favoriser le vivre-ensemble et le lien social sur le territoire Terres de vie en Lozère. Cette pratique semble en effet toute indiquée, à la fois pour favoriser une dimension collective de transmission intergénérationnelle, contribuer au dynamisme du territoire et à son image positive, mais aussi pour soutenir l'émergence de pratiques amateurs voire professionnelles.

Objectifs :

L'objectif est de valoriser ce savoir-faire et développer cette pratique amateur voir favoriser l'émergence de professionnel dans cette pratique artisanale. Mais aussi de permettre sur le territoire, le mieux vivre ensemble, le maintien de la population et l'attractivité.

Contenu de l'action :

- Répartir sur 6 villages du territoire du GAL Terres de vie en Lozère des ateliers vannerie
- Faire des interventions autour de l'apprentissage de cette technique dans les lieux tels que les maisons de retraite et les écoles
- Mobiliser des bénévoles et l'équipe salariée des foyers ruraux de Lozère pour des moments de convivialité autour des ateliers
- Implanter 4 ateliers de vannerie supplémentaires sur des territoires à fort potentiel
- Sensibiliser 8 autres foyers ruraux à travers un film
- Réaliser un livre objet d'une vingtaine de pages sous forme de fiches-pratiques
- Valoriser des objets réalisés par les participants aux ateliers
- Organiser une rencontre départementale réunissant l'ensemble des acteurs de la vannerie du territoire du Terres de vie en Lozère et ses alentours

Résultats attendus :

- 7 ateliers de 2 heures réalisés (Foyers ruraux pressentis : Badaroux, Langlade-brenoux, Pied de Born, Chasseradès, Rocles, Servières, Bagnols les bains)
- Le réseau des foyers ruraux doit permettre de sensibiliser le public des maisons de retraites et des écoles et, d'organiser et d'animer des moments de convivialité par les équipes des foyers ruraux
- 4 stages de vannerie seront organisés dans les foyers ruraux pour la sensibilisation des adhérents et du grand public (Foyers ruraux pressentis : Luc, Bagnols les Bains, Chastanier, Cubières)
- 8 actions de sensibilisation à travers la visualisation d'un DVD dont la réalisation et la production seront financées par la région (Foyers ruraux pressentis : Lanuéjols, Saint Étienne du Valdonnez, Esclanèdes, Le Born, Arzenc de Randon, Saint Symphonien, Cubières, Saint Amans)
- Édition du livre-objet réalisé à 250 exemplaires
- La mise en avant du savoir-faire autour de la vannerie à travers des articles de presse
- La réalisation de rencontre départementale de la vannerie à Langlade-Brenoux : exposition, démonstrations,... sur ½ journée

Lieu d'implantation :

30 foyers ruraux sont répartis sur le GAL Terres de vie en Lozère. Par cette action, la fédération départementale envisage de toucher 18 d'entre eux, les autres foyers ruraux pourront être concernés de façon indirecte.

Plan de financement prévisionnel du comité technique du 18 avril 2016 :

Dépenses	Montant TTC en €	Co-financement	Montant en €
Poste A : Communication	500	Conseil départemental de la Lozère	3 840
Poste B : Frais salariaux	19 000	FEADER-Leader	15 360
Poste C : Frais de déplacement	3 000	Autofinancement	4 800
Poste D : Frais de réception	500		
Rémunération d'intervenant	1 000		
Total	24 000	Total	24 000

Remarques du comité technique du 18 avril 2016 :

Le comité technique demande à ce que les partenariats avec les maisons de retraite et les écoles soient davantage précisés.

Il précise que le budget doit être retravaillé car la subvention demandée au GAL Terres de vie en Lozère ne respecte pas le montant moyen des indicateurs prévu dans la stratégie Leader.

Le Conseil départemental de la Lozère précise que le département a voté à la commission permanente du 14 avril 2016 le fléchage de la subvention sur la dotation de fonctionnement annuel de la fédération départementale des foyers ruraux de la Lozère sur ce projet.

Notation du comité technique :

Après avoir échangé sur les notations à mettre dans la grille de sélection, le comité technique note le projet à hauteur de **0/20 pour le respect des indicateurs** et à hauteur de **14,3/20 pour la qualité du projet**.

Avis du comité technique :

Le projet est à retravailler, le comité technique demande au porteur de projet de préciser la nature du partenariat avec les maisons de retraite et les écoles du territoire. Le budget est à retravailler également car la subvention que demande la fédération départementale des Foyers ruraux au GAL Terres de vie en Lozère est relativement importante pour ce type d'opération. L'avis du comité technique est favorable au projet.

Evolution du projet suite aux remarques du comité technique :

Le projet a été retravaillé :

- Le partenariat avec les maisons de retraites (3 interventions sont prévues)
- Le partenariat dans les écoles (3 interventions sont prévues également)
- Les interventions sur les foyers ruraux et à destination du grand public sont également retravaillées

Le plan de financement prévisionnel a été revu comme suit :

Dépenses	Montant TTC en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Poste A : Communication	991,20	Conseil départemental de la Lozère	2 425,11	16 %
Poste B : Frais salariaux	12 470,74	FEADER-Leader	9 700,43	64 %
Poste C : Frais de déplacement	504,99	Autofinancement	3 031,39	20 %
Poste D : Frais de réception	1 190,00			
Total	15 156,93	Total	15 156,93	100 %

L'avis d'instruction du service référent (Région) :

Le rapport d'instruction pour ce projet est favorable.

Grille d'analyse et de sélection des projets présentés sur le LEADER - Fiche action 3

"La Vannerie : tresser des liens en Terre de vie"

Respect des indicateurs (0 ou 10)

Indicateurs de la fiche action		Notation		Remarques
Nombre d'équipement culturel, sportif ou de loisirs créés ou aménagés : 6 / Nombre d'action de promotion : 10 / Nombre de services à la personne créés ou aménagés : 3	Le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (indicateurs) <i>le montant du projet ne permet pas d'atteindre les objectifs de la fiche action (0), le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (10)</i>	10	/ 10	Suite au nouveau plan de financement
Coef.8	Total	80	/ 80	
TOTAL respect des indicateurs		20	/ 20	

Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère

Périmètre / échelle / objectif (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
	Le projet concerne le périmètre d'une commune (0), le projet concerne le périmètre d'au moins 3 communes (5), le projet est porté à l'échelle du périmètre d'un EPCI du territoire ou d'une commune nouvelle (10)	10	/ 10	Le projet concerne l'ensemble du territoire du GAL Terres de vie en Lozère
Coef.0,40	Total	4	/ 4	
Principes de priorité	Critère de priorité (0 / 5 ou 10)	Notation		Remarques
Valorisation des ressources locales	<i>Le projet :</i>			
	S'appuie sur les ressources locales (par exemples filières pierre/bois, clause sociale, autres) <i>le projet ne fait pas référence aux ressources locales (0), le projet fait référence à au moins 1 ressource locale (5), le projet a pour objet la valorisation de plusieurs ressources locales (10)</i>	5	/ 10	Un appui sur la ressource locale qu'est la vannerie
	Relève d'une certaine forme de mutualisation (de ressources, de compétences, autres) <i>le projet ne fait pas référence à la mutualisation (0), le projet fait référence à 1 mutualisation (5), le projet fait référence à 2 ou plusieurs mutualisation (10)</i>	5	/ 10	Une mutualisation réalisée avec l'ensemble des foyers ruraux. Une rencontre à Langlade sur la mutualisation des pratiques
	Valorise le patrimoine et les savoirs faire locaux (par exemple : technique traditionnelle, restauration d'un petit patrimoine bâti, autres) <i>le projet ne valorise aucun patrimoine et savoir faire local (0), le projet valorise 1 patrimoine ou savoir-faire local (5), le projet valorise au moins 2 ou plusieurs patrimoines ou savoirs-faire locaux (10)</i>	5	/ 10	Un appui sur le patrimoine et le savoir-faire local qu'est la vannerie
Coef.0,20	Total	3	/ 6	
Dimensions environnementales du projet	<i>Le projet prend en compte les problématiques environnementales suivantes :</i>			
	La prise en compte des ressources en eau et des énergies <i>le projet ne fait pas référence à la problématique d'économies en eau et en énergie (0), le projet fait référence à la problématique des économies en eau et en énergie (5), le projet comporte un poste de dépense spécifique aux économies en eau et en énergies (10)</i>	0	/ 10	Non concerné

	Le respect de l'environnement (cf. charte d'engagement éco événement) le projet ne fait pas référence à cette charte (0), le projet s'engage sur au moins à 5 critères de la charte (5), le projet s'engage sur plus de 5 critères de la charte (10)	0	/ 10	Non concerné
Coef.0,20	Total	0	/ 0	
Dimensions partenariales du projet	<i>Le caractère partenarial du projet se manifeste par :</i>			
	La mobilisation de divers partenaires le projet ne mobilise aucun partenaire externe au porteur de projet (0), le projet mobilise au minimum 2 partenaires (5), le projet réunit des partenaires dont les relations sont fixées dans le cadre d'une convention de partenariat (10)	5	/ 10	Le projet mobilise comme partenaire les foyers ruraux du territoire du GAL Terres de vie en Lozère et le Conseil départemental de la Lozère
	Un projet qui s'inscrit dans le temps et sur le territoire le projet n'a aucun lien avec les acteurs du territoire (0), le projet est en lien avec 1 partenaires local et s'inscrit dans la durée (5) le projet est en lien avec plusieurs partenaires locaux et s'inscrit dans la durée (10)	10	/ 10	Oui, puisque les foyers ruraux vont continuer à travailler sur la vannerie à l'issue du projet
Coef.0,30	Total	4,5	/6	
Impact sur le maintien et l'accueil de population	<i>Le projet contribue à la stratégie d'accueil et de maintien de population portée par l'association Terres de vie en Lozère par :</i>			
	Une action qui est en faveur de du maintien et de l'accueil de populations le projet ne fait pas référence au maintien et à l'accueil de population (0), le projet fait référence au maintien et à l'accueil de population (5), le projet a pour objet principal le maintien et l'accueil de population (10)	10	/ 10	Oui, car ce projet à le souhait de donner une image attractive du territoire
	La contribution à une bonne connaissance du territoire et de ses ressources le projet ne fait pas la promotion du territoire et de ses ressources (0), le projet fait en partie la promotion du territoire et de ses ressources (5), le projet a pour objet principal la promotion du territoire et de ses ressources (10)	10	/ 10	Oui, le but principal de ce projet est de valoriser le territoire et sa ressource vannerie
Coef.0,50	Total	10	/ 10	
TOTAL		21,5	/ 26	
TOTAL Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère		16,54	/ 20	
Respect des Indicateurs		20,00	/ 20	
Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère		16,54	/ 20	

Les dossiers n'ayant pas acquis au minimum 10 points sur 20 devront être retravaillés